



PERSPECTIVES DANS LE DOMAINE DU RADON: VISION DE L'OFSP

Christophe Murith
OFSP

Plan de la présentation

- Introduction
- Le plan d'action national radon 2010-2020
- Conclusions

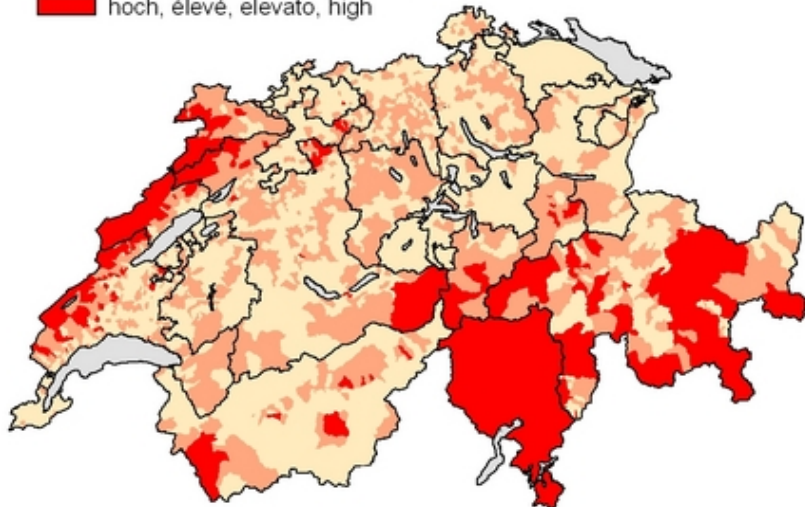


Introduction

Situation nouvelle

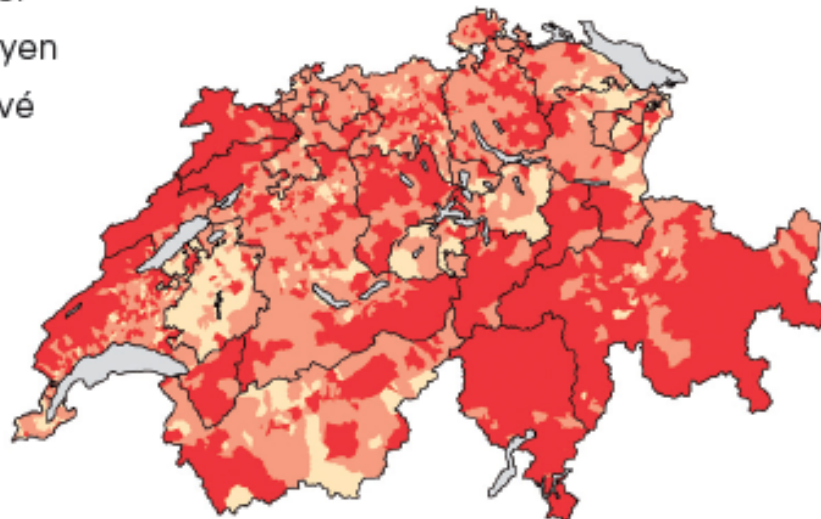
Avant

gering, léger, basso, low
mittel, moyen, medio, medium
hoch, élevé, elevato, high



Après

léger
moyen
élevé





Le plan d'action national radon 2010-2020

1. La révision des dispositions légales
2. Élargissement des campagnes de mesures
3. Prescriptions de construction plus strictes
4. Méthodes d'assainissement
5. Concilier protection contre le radon et économie d'énergie
6. Formation des professionnels
7. Renforcement de l'information
8. Nouveau critère dans le marché immobilier
9. Amélioration de la connaissance statistique et de la prévisibilité du radon dans les habitations
10. Meilleure connaissance de l'exposition au radon



1. La révision des dispositions légales

- Introduction d'une nouvelle valeur limite –valeur de référence – valeur directrice
 - abaissement de la limite à une valeur située entre 100 et 300 Bq/m³
 - stratégie et valeurs à discuter avec tous les partenaires, en particulier les cantons chargés de l'exécution
- Introduction d'une système à x niveaux ?
 - habitations existantes et nouvelles constructions
 - habitations privées ou appartements loués
 - zones à concentration élevée ou faible
- Pas les mêmes exigences partout ? (élevé-faible)



2. Élargissement des campagnes de mesures

- Objectifs
 - actualiser la classification des communes en regard de la nouvelle législation
 - détecter les bâtiments dépassant les nouvelles valeurs légales
 - estimer de manière représentative le risque radon moyen de la population
- Problèmes de la situation actuelle
 - échantillon biaisé (débiaisé comment?)
 - forte représentation des régions à risque élevé



3. Prescriptions de construction plus strictes

- Levier principal de la prévention
- Grande efficacité financière
- Solution du problème à long terme, à condition de s'en donner les bases légales (~ CQ méd.)
- Introduction du radon dans le contrat entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur
- Élément important dans la nouvelle législation
- Adhésion pré requise des professionnels de la construction sur un guide de bonne pratique



4. Méthodes d'assainissement

- Engagement d'une recherche par des instituts universitaires sur les méthodes d'assainissement (problème du financement ?)
- Mise à disposition des spécialistes du bâtiment d'une base de données d'assainissements modèles
- Suivi strict des assainissements
 - Diagnostic radon par mesures de courte durée (cd)
 - Contrôle de l'efficacité de l'assainissement (cd)
 - Vérification de la qualité de l'assainissement (ld)
 - Mesure périodique du maintien de la qualité de l'assainissement



5. Concilier protection contre le radon et économie d'énergie

- Programme bâtiment Suisse (2010 -2020)
 - 10'000 à 30'000 maisons par an
 - subvention annuelle de 200 millions
- Risque de création d'un problème radon dans l'habitation
 - ventilation contrôlée
 - géothermie
 - renforcement de l'isolation thermique
- Exigences minimales
 - introduire la problématique du radon dans les dossiers à déposer
 - mesure avant et après l'assainissement énergétique



6. Formation des professionnels

- Mettre l'exigence de formation des professionnels dans la législation
 - par exemple en exigeant une compétence attestée par l'OFSP pour les mesures de prévention et pour les assainissements (descendre jusqu'au maçon)
- Mettre en place des programmes types pour la formation des divers professionnels
 - pour tous les métiers du bâtiment
- Engager les sociétés de normalisation (SIA) dans l'établissement de normes sur la construction anti-radon



7. Renforcement de l'information

- Trouver une solution pour garantir l'information de tous les citoyens sur la problématique du radon (démarche incontournable)
 - engagement des politiques, des associations de locataires, des ligues de santé, etc....
 - mettre la problématique sur la place publique
- On ne fait pas d'omelettes sans casser d'oeufs
 - ne pas avoir peur d'effrayer la population en expliquant le risque radon
 - si nous n'y croyons qu'à moitié, nous ne pouvons pas convaincre le public de la nécessité de se protéger



8. Nouveau critère dans le marché immobilier

- Le radon doit devenir une qualité connue et reconnue de l'habitat
- Moyens envisageables
 - rendre la mesure obligatoire dans les immeubles abritant des appartements loués (valeur du radon indiquée dans le bail de location)
 - rendre la mesure obligatoire lors d'une transaction immobilière
- On ne fait pas d'omelettes sans casser d'œufs
 - ne pas avoir peur des pertes de valeur de biens immobiliers à cause du radon



9. Amélioration de la connaissance statistique et de la prévisibilité du radon dans les habitations

- Modélisation du risque radon
 - facteurs liés à la géologie
 - facteurs liés à la technique de construction
 - facteurs liés aux comportements personnels
- Prise en compte de tous les facteurs par une méthode bayésienne et établissement de cartes de risque
- Outil pour la planification du territoire



10. Meilleure connaissance de l'exposition au radon

- Nous devons renoncer à vivre sur des consensus non démontrés : nous devons justifier nos hypothèses
- Nécessité d'améliorer les connaissances par des programmes scientifiques
- Programmes les plus urgents:
 - coefficients de dose du radon (démarche de la CIPR)
 - facteur d'équilibre dans les situations courantes
 - répartition des tailles des aérosols dans les situations courantes
 - effets de la météorologie sur les concentrations de radon
 - présence de thoron dans les habitations et effets sur la mesure de radon
 - répartition du radon dans les habitations (facteur d'étage)
 - développement de mesures rapides du radon
 - ...
- Absence d'institut de recherche réellement impliqué dans ce domaine en Suisse
- Etablissement d'un programme de recherche au niveau européen ou international ?



Conclusions

- Abandonner les méthodes *de volontariat* et se donner les moyens légaux et financiers pour protéger la population
- Repenser la stratégie à zéro (ne pas bricoler avec nos vieilles recettes)
- Disposer de l'appui des autorités (disposition incontournable)
- Attitude énergique dans l'implémentation du programme (passer de l'incitation à la régulation ?) fondamental
- Informer de manière claire le public (abandonner l'idée de ne pas faire peur)

Plan B

si les politiques refusent le financement du plan d'action :
se concentrer sur les nouvelles constructions (solution du problème à 30 ans)



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction protection des consommateurs

Conclusions



MERCI POUR VOTRE ATTENTION